

**HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS**

**Logements Colocatifs, Familiaux et PSIA**

- RDC ou R+1
- Cellier / garage à vélo
- Garage 16 m²
- Courtoise
- Lits 16m²
- RDC ou R+1
- Garage

**PLAN REGLEMENTAIRE**

- Périmètre du lotissement (2,04 ha)
- 2 Stationnements privés non-dés ouverts sur le domaine public (5,00x4,00m zones réglementées) Emplacement 0411-112
- 1 Stationnement privé non-dés ouvert sur le domaine public (5,00x4,00m zones réglementées) Emplacement 0411-113
- Zones d'implantation de la construction principale (garage compris). En dehors de ces zones, la construction d'annexes est autorisée.
- Zones d'implantation de la construction principale (garage compris). Implantation sur au moins une des deux faces séparatives latérales. En dehors de ces zones, la construction d'annexes est autorisée.
- R+1 Interdit (largeur 3m)
- Zone inconstructible (rempli sur ancienne mare)

**REVETEMENT ET VEGETATION (à titre indicatif)**

- Voies - Enrobé noir
- Stationnement - Enrobé
- Cheminement piétons et traversées de chaussées - Béton ballasté
- Usure bétonne provisoire - Héringe terre-ciment
- Végétation basse (arbrustes, vivaces, ...) et haie pré-naturelle
- Haie à planter
- Espaces verts collectifs et régulation des eaux pluviales
- Passif, noue et buse d'évacuation hydraulique
- Écoulement hydraulique sous chaussée
- Arbres âgés et isolés à planter
- Arbres enfants



**Maître d'ouvrage**

Commune de SAINT-GERVAIS

Quartier d'habitation  
"Le Fief du Val Fleuri"

PERMIS D'AMENAGER

**PA9** HYPOTHESE D'IMPLANTATION  
DES CONSTRUCTIONS

DECEMBRE 2019

1/500e



urbanisme & paysage